

Foire aux questions AEC Agent en support à la gestion des ressources humaines

1. Conditions d'admission

Détenir un diplôme d'études secondaires (DÉS) ou un diplôme d'études professionnelles (DÉP) ou un équivalent de 5° secondaire (AENS).

ET

Avoir suspendu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

(Un temps d'arrêt équivalent à deux sessions est demandé après un parcours scolaire <u>régulier</u>. Ex. : un étudiant de 5^e secondaire ne peut faire une demande pour une AEC, il doit cumuler un temps d'arrêt minimal de 2 sessions que ce soit pour intégrer le marché du travail, des études postsecondaires ou un autre motif.)

Prendre note que plusieurs milieux, dont les municipalités et les commissions scolaires, n'acceptent pas les demandes de stage provenant des candidats qui ont un casier judiciaire. Par conséquent, un étudiant ayant un casier judiciaire pourrait ne pas être en mesure de compléter son stage, et, par le fait même, ne pas obtenir sa diplomation.

2. Coût de la formation

76,75 \$/cours, les frais des manuels peuvent varier d'un cours à l'autre (maximum 100 \$/ cours, aucun achat de manuel pour certains cours).

Pour les détails : https://www.cegepst.qc.ca/services/organisation-enseignement/droits-et-frais-de-toutes-natures/

3. Critères de sélection

Nous analysons les lettres de motivation et le curriculum vitae. Par la suite, nous vérifions le parcours scolaire. Nous sommes à la recherche des meilleurs profils RH.

Quels cours pourraient être crédités si j'ai de l'expérience comme technicien(ne) en bureautique ou comme secrétaire?

Pour se faire créditer des cours, il faut présenter des plans de cours. Il n'est pas possible de se faire créditer des cours en lien avec un cumul d'expérience de travail.

4. Déroulement des cours à distance, travaux et devoirs

Quel est le déroulement des cours à distance?

Les cours à distance sont en mode « synchrone ». Les étudiants doivent suivre ces derniers en temps réel de soir avec une application comme TEAMS ou ZOOM.

Que dois-je avoir à la maison pour suivre cette formation?

Un ordinateur ou un portable muni d'une caméra et d'un micro, des écouteurs et une connexion internet de haut débit. Il est préférable de privilégier un PC.

Le cégep offre gratuitement aux étudiants admis la suite Microsoft Office 365 avec la possibilité d'accéder, de télécharger et d'installer, sans frais, les logiciels de la suite Office 365 de Microsoft sur leurs appareils à la maison.

https://www.cegepst.qc.ca/technologies-de-linformation/

Pour débuter, notre équipe vous suggère des ressources pour connaître les bonnes pratiques en formation à distance (FAD).

https://www.cegepst.qc.ca/services/services-daccompagnement/bar-bureau-desapprentissages-et-ressources/

Est-ce qu'il y a beaucoup de travaux à faire?

Chaque cours comprend une pondération. Par exemple pour le cours « L'entreprise et la gestion des RH » la pondération est de **3-1-2**, cela signifie qu'il y a 3 heures de théorie, 1 h de pratique et 2 h de travail ou étude à compléter à la maison. Vous pouvez vous référer au calendrier du programme.

Comment se déroulent les travaux d'équipe si la formation est à distance?

Plusieurs plateformes permettent aux étudiants de se rencontrer en sous-groupes. Cela permet la discussion et les échanges. L'enseignant supervise et anime les équipes de travail.

5. Stages

Durée : 5 semaines lors de la dernière session, à raison de 4 à 5 jours par semaine (135 heures dans le milieu)

Heures : une journée équivaut à un minimum de 7 heures dans le milieu.

Les étudiants sont impliqués dans la recherche de milieux, mais nous avons une responsable des stages qui coordonne et assure le placement.

Les stages sont non rémunérés.

6. Financement

Il est possible de faire une demande d'aide financière suite à votre admission. <u>Informez-vous auprès de nos conseillers!</u> Veuillez noter qu'en cas d'acceptation, vous devrez prévoir un délai de 8 à 10 semaines avant la réception de votre premier versement.

Vous pouvez également effectuer une simulation pour une demande de prêts et bourses : www.afe.gouv.qc.ca